

crois, publié une déclaration indiquant que la hausse proposée à l'égard de Terre-Neuve sera en partie refusée. Toutefois, le principe auquel je m'oppose demeure.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Le député de Malpèque (M. MacLean) a donné à la présidence l'avis nécessaire aux termes de l'article 26 du Règlement et j'ai étudié la question très sérieusement.

Comme les députés le savent, le Règlement oblige la présidence à considérer, non seulement l'importance et l'urgence de la question, mais aussi la possibilité de la débattre dans un proche avenir, et il y aura d'ici quelques jours bien des occasions de discuter de questions tout aussi importantes.

La question de privilège soulevée par le député de Malpèque, c'est-à-dire l'argument qu'il a invoqué, savoir qu'après qu'il eut donné avis de cette motion, le cabinet du ministre des Transports (M. Jamieson) a fait une déclaration, enlève en partie à la proposition son caractère d'urgence. Le député dit toujours s'opposer au principe. Si c'est le principe qu'on suggère de discuter, les circonstances dont j'ai parlé ont une importance particulière, c'est-à-dire, qu'il y aura dans les prochains jours bien des occasions de discuter le fond de la motion présentée par le député de Malpèque, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

## QUESTIONS ORALES

### LE BIEN-ÊTRE

#### LE DROIT DE RETRAIT DES PROVINCES DU RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE EN RETOUR D'UN ÉQUIVALENT FISCAL

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement a accepté ou envisagé la possibilité qu'une des provinces se retire du Régime d'assistance publique du Canada et le remplace par un programme comme celui du revenu annuel garanti, en recevant du gouvernement fédéral l'équivalent fiscal de ce qu'elle aurait touché si elle était restée dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. Telle qu'a été posée la question, surtout en ce qui concerne les équivalents fiscaux, le gouvernement du Canada n'a pas fait de proposition dans ce sens et n'en a pas accepté—pas de proposition venant de nous, pas d'accord à une proposition semblable.

**L'hon. M. Stanfield:** Le gouvernement fédéral a-t-il proposé ou accepté qu'une province se retire du Régime d'assistance publique du Canada et reçoive quelque compensation fiscale?

**Le très hon. M. Trudeau:** Non, monsieur l'Orateur. Cependant, comme je l'ai dit en réponse aux questions posées hier, cette question et d'autres encore sont à l'étude, et notre position sur ces diverses questions, en particulier les programmes à frais partagés comme le Régime d'assistance publique du Canada, était exposée

[L'hon. M. MacLean.]

dans nos documents lors des conférences constitutionnelles précédentes, et nous maintenons cette position.

**L'hon. M. Stanfield:** Le gouvernement fédéral a-t-il proposé, à la conférence actuelle entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et ses homologues provinciaux, d'augmenter sa participation aux termes du Régime d'assistance publique? Si oui, dans quelle proportion?

**Le très hon. M. Trudeau:** On me le suggère, mais je crains...

**M. Bell:** Attention!

**Le très hon. M. Trudeau:** Je n'y manquerai pas et merci mille fois!

**M. Bell:** Attention à vos conseillers!

**L'hon. M. Hees:** N'allez pas vous fourrer le doigt dans l'œil.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, j'estime que cette question revêt une grande importance aux yeux des députés et j'invite le premier ministre à ne pas se montrer trop susceptible et à essayer de nous donner une réponse.

#### LA PRÉSENTATION D'UN AIDE-MÉMOIRE À LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il nous dire si, à la conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être social qui s'est ouverte hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a présenté un aide-mémoire ou un memorandum, et si un tel document peut être considéré comme un exposé de la politique du gouvernement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je réponds par un oui aux deux questions. Un tel document a été présenté au nom du gouvernement, bien que nous ne sachions pas quelle sorte d'accord en découlera. Le ministre a clairement fait ressortir que l'aboutissement de toutes les propositions qui pourraient être faites en rapport avec cet aide-mémoire ou dans une optique susceptible d'intéresser le chef de l'opposition dépendrait de la conclusion d'un accord sur l'ensemble des questions qui seront discutées à Victoria.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, la question intéresse le chef de l'opposition mais aussi les Canadiens et tous les députés à la Chambre. Le premier ministre voudrait-il s'engager à déposer l'aide-mémoire ou à le faire déposer par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Entre-temps, voudrait-il faire connaître à la Chambre les propositions que le gouvernement fédéral a faites aux ministres provinciaux concernant le partage des frais en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, pour employer son nom officiel? Voudrait-il aussi dire à la Chambre si la question du revenu annuel garanti relèvera de la compétence fédérale ou provinciale?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne puis promettre de déposer cet aide-mémoire parce qu'il a été convenu entre les provinces et le gouvernement fédéral que ni d'un côté ni de l'autre on ne publierait des